

Politis

**CHAQUE
JEUDI**



SOCIAL

Santé et travail
Entretien avec
Annie Thébaud-Mony

SOCIÉTÉ

Une histoire de
l'éducation populaire

ÉCOLOGIE

Le paradoxe africain,
selon Serge Latouche

MONDE

Eitsine, l'homme
qui a bradé son pays

JAZZ

Jacques Coursil
ou la poésie
du cri étouffé

BD

Journal d'un fantôme,
de Nicolas de Crécy

IDÉES

L'État et ses quartiers,
de Sylvie Tissot

RÉSISTANCES

Justice,
des années de galère

N° 950

Politis

politis.fr

S E M A I N E D U 3 A U 9 M A I 2 0 0 7

DOUZE ASSOCIATIONS

SANTÉ-LOGEMENT-LIBERTÉS-JUSTICE

CULTURE-ÉDUCATION-FISCALITÉ

DISENT EMPLOI-IMMIGRATION-MÉDIAS

**NON
à Sarkozy**



M 03461 - 950 - F: 3,00 €



Sommaire

PRÉSIDENTIELLE →

UNE URGENCE CITOYENNE. Douze associations disent non à Sarkozy. Pages 4 et 5
REGARD SUR LA CAMPAGNE. Gauche contre droite. Page 8

SOCIÉTÉ →

ÉDUCATION POPULAIRE. « Histoire de l'éducation populaire », de Jean-Marie Mignon. Pages 10 et 11

ÉCONOMIE/ SOCIAL →

ENTRETIEN avec Annie Thébaud-Mony sur les risques sanitaires au travail. Pages 12 et 13

À CONTRE-COURANT.

« L'inégalité programmée », par Jean Gadrey. Page 13

FORMATION. Apprendre à prendre la parole avec le Centre média local de Saint-Denis. Page 15

ÉCOLOGIE →

MONDIALISATION. « We feed the world », un documentaire d'Erwin Wagenhofer. Page 16

CHANGER D'ÈRE. « Le paradoxe africain », par Serge Latouche. Page 17

MONDE →

ALGÉRIE. Tribune de François Gèze et Salima Mellah. Pages 18 et 19
RUSSIE. Eltsine, l'homme qui a bradé son pays. Page 19

CULTURE →

MUSIQUE. Jacques Coursil, poétique du cri étouffé. Pages 20 et 21

DVD. Brisseau, Guédiguian et Loach. Page 21

THÉÂTRE. « Les Papillons de nuit », par la Comédie de Saint-Étienne. Page 22

BANDE DESSINÉE. « Journal d'un fantôme », de Nicolas de Crécy, et « Calcutta », de Sarnath Banerjee. Page 22

MÉDIAS →

TÉLÉVISION. « La Chambre du fils », de Nanni Moretti. Page 23

IDÉES →

ESSAIS. « L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique », de Sylvie Tissot. Page 24

« Les Nouveaux Désinformateurs », de Guillaume Weill-Raynal. Page 25

RÉSISTANCES →

JUSTICE. Des années de galère. Pages 26 et 27

COURRIER →

Pages 28 et 29

BLOC-NOTES →

Pages 30 et 31

HORS-SÉRIE N° 45 COMMERCE ÉQUITABLE



L'empreinte bio

Agir avec les Amap
et les distributeurs alternatifs

Bio, équitable ou éthique,
quels repères pour le consommateur ?

Reportages au Kenya et au Mexique

Entretien exclusif
avec le fondateur de Max Havelaar

Politis tous les jeudis et sur www.politis.fr

Des années de galère

Deux anciens agents des mairies de Belfort et de Saverne mènent une longue bataille contre leurs ex-employeurs, qui bafouent leurs droits. L'un est sans ressources, l'autre sans domicile. Récits.

À

situations ubuesques, genèses rocambolesques. Deux citoyens, l'un à Belfort, l'autre à Saverne, se battent depuis des années contre les pouvoirs publics locaux pour faire reconnaître leurs droits.

Embauché en emploi-jeune par la ville de Belfort en 2000, le militant associatif Mohamed Mansour, dit Mustafa, décide d'abandonner sa fonction d'éducateur et trouve un emploi d'intérimaire à la chaîne chez Peugeot. Remercié au bout d'un an, il perçoit, en quinze mois, 16 000 euros de droits Assedic. Jusqu'à ce que la caisse d'assurance chômage constate que c'est à la ville de Belfort, ancien employeur de Mustafa, de l'indemniser. Mais la mairie fait traîner le dossier.

Sans ressources et sommé de rembourser les sommes perçues, Mustafa entame une formation en licence d'«insertion sociale par le sport» et retrouve un emploi dans une association. Lorsque son nouveau contrat est rompu, l'histoire se répète : pas d'Assedic, puisque son indemnisation relève toujours de la ville. *In fine*, le tribunal administratif de Besançon condamne la ville de Belfort, en juillet 2006, à indemniser son ex-employé sur la période légale de trente mois. Mais «la ville m'a indemnisé à hauteur de vingt-deux mois seulement», indique Mustafa, toujours «révolté». Salarié jusqu'à fin juillet, il ne peut toujours pas prétendre au RMI et se retrouve sans ressources : «Les administrations se rejettent la balle, ça fait huit mois que ça dure!»

Pourquoi cette «discrimination sociale et économique» ? Mustafa pense qu'elle résulte de son engagement politique. Ex-militant associatif, engagé dans la campagne de José Bové, il est également proche des Indigènes de la République. Un poil à gratter donc, pour la mairie de Jean-Pierre Chevènement. Où l'on se renvoie la patate chaude, du service gestion des carrières à la direction des affaires juridiques, en passant par le bureau de Jean-Jacques Lentz, patron des ressources humaines : «Nous indemnisons effectivement nous-mêmes le chômage de nos anciens salariés. C'est d'ailleurs ce



Adrien Zeller, actuel président UMP de la région Alsace et ancien maire de Saverne.

qui s'est passé pour ce monsieur.» Mais face aux difficultés rencontrées par Mustafa, le discours change : «Adressez-vous au cabinet du maire.» La pêche aux informations s'arrêtera là, le directeur de cabinet n'ayant pas cru bon de rappeler *Politis*. Du côté du service juridique de l'Assedic, on confirme les faits généraux, en se contentant d'ajouter que «l'Assedic avait raison dès le départ». Enfin, selon Paul Bohler, directeur adjoint de l'Assedic Franche-Comté-Bourgogne, Mustafa «aurait dû nous signaler son activité passée à la mairie et s'y adresser directement». Et d'expliquer qu'une personne qui a été salariée et dans le public et dans le privé doit être indemnisée par la structure où «la période d'activité a été la plus longue». De quoi, parfois, «en perdre son latin. C'est une loi qui mériterait d'être simplifiée», reconnaît le fonctionnaire.

Dans le Bas-Rhin, c'est un «grand cri» que lance Étienne Schmitt (1), en guerre ouverte contre la municipalité de Saverne depuis 1990. En 1988, il est embauché par la mairie sur deux mi-temps, l'un de maître-nageur, l'autre de responsable d'un futur service des sports annoncé avec tambours et trompettes. Fort bien noté, Étienne déchanté très vite. La promesse d'évolution professionnelle coule : le service des sports restera une coquille vide. Étienne est pourtant détaché, fin 1989, à temps complet à la tête de ce service bâtarde, sur lequel aucun crédit n'est affecté. Et son salaire reste celui d'un maître-nageur. Le statut de cadre qu'on lui a fait miroiter ne sera jamais effectif.

Lors d'un bilan demandé par sa hiérarchie, Étienne Schmitt met au jour «des dysfonctionnements graves» au sein des services techniques appelés à intégrer

l'hypothétique service des sports. Arrangements entre amis, outillages non inventoriés, heures de main-d'œuvre impossibles à décompter, flou artistique sur le suivi des coûts des travaux, les zones d'ombre sont légions.

« Mais les petits chefs de ces services techniques, mis en place par la mairie, ne veulent rien entendre », se souvient Étienne Schmitt. Le maire de l'époque, Adrien Zeller, à la tête de la ville de 1977 à 2001 et actuel président UMP de la région Alsace, juge alors inutile de mettre de l'ordre dans cette gestion, qui sera dénoncée plus tard par un rapport de la Cour régionale des comptes. En revanche, l'encombrant fonctionnaire voit débiter sa « placardisation ». Tous les coups sont permis : « Fin 1991, le chef de cabinet du maire de Saverne commence à colporter une rumeur dans les services selon laquelle je serais atteint du sida », s'étrangle encore le « maître-nageur ». Commence une descente aux enfers : déstabilisé, angoissé, Étienne Schmitt enchaîne les consultations auprès de médecins locaux. L'un d'eux établit un certificat d'hospitalisation psychiatrique. Étienne est diagnostiqué paranoïaque et schizophrène par ce médecin, sèchement désavoué depuis par de nombreuses contre-expertises. Plus fort : Étienne l'accuse d'avoir livré son diagnostic « à la famille et à des tiers », en dépit du sacro-saint secret médical. Plusieurs internements abusifs suivront. Car cette bataille autour de la santé du gêneur ne doit rien au hasard : dans la Fonction publique, la maladie de longue durée est l'arme fatale pour exclure des agents devenus indésirables. Étienne Schmitt perd plus que des plumes dans la bagarre : sans emploi, sans ressources, sans sa famille, qui s'est éloignée, expulsé de son domicile, il perd ses droits au RMI et devient SDF.

Contacté par *Politis*, Adrien Zeller ne souhaite plus s'exprimer sur cette affaire. « Monsieur Zeller n'est plus maire de Saverne, et tous les documents concernant cette affaire sont disponibles à la mairie. Laissons faire la justice », tranche son directeur de cabinet au conseil régional. Plus loquace, Étienne Schmitt raconte les ingérences de l'ex-maire dans cette affaire, les diffamations à son endroit, mais aussi la rue, qu'il arpente d'abord de 2002 à 2004, puis de nouveau aujourd'hui. D'une voix posée, il explique pudiquement être aidé au quotidien par « quelques personnes qui me soutiennent. Je fais de la musique à gauche à droite, je mange et dors ici et là ». Reste le combat pour sa réhabilitation « sociale, personnelle et professionnelle » toujours d'actualité. Étienne Schmitt continue de se défendre en enchaînant les procédures dénonçant internement abusif, harcèlement moral au travail et excès de pouvoir.

XAVIER FRISON

(1) <http://etienne.saverne.free.fr>



ÉTATS-UNIS Les raisons de la colère

À la suite de la tuerie qui a eu lieu sur le campus de Virginia Tech le 16 avril, la campagne « Contrôlez les armes » d'Amnesty International apporte « quelques éléments d'informations » sur le contexte de la vente d'armes en Virginie, et aux États-Unis en général. En 2002, l'administration Bush a fait voter une loi adoptée dans certains États « pour protéger de toutes poursuites légales les manufactures d'armes ». De récentes observations révèlent aussi que 70 % des armes achetées légalement « entrent dans le marché illégal en moins de trois ans ». Il existe, en outre, un peu moins de 300 inspecteurs du bureau de l'alcool, des tabacs et des armes à feu pour une population de 300 millions d'habitants. Enfin, dans l'État de Virginie, où la limitation pour l'achat d'armes est d'une par mois, les jeunes peuvent acheter des carabines « sans autorisation des parents » à partir de 12 ans. Amnesty International France, 72-76, bd de la Villette, 75940 Paris Cedex 19, 01 53 38 65 77, www.amnesty.fr

SOLIDARITÉ Bouquinerie Oxfam

L'association Oxfam France-Agir ici ouvre, à Lille, la première Bouquinerie Oxfam. Celle-ci doit participer à « tisser un large mouvement citoyen en ouvrant des espaces d'information, de sensibilisation et de mobilisation de proximité, au plus près des citoyens ». Cette bouquinerie propose une large sélection de

livres, de CD et de DVD d'occasion, dont les recettes serviront à financer les activités de mobilisation et de plaidoyer de l'association. Un espace de détente et d'information permet aux visiteurs de consulter brochures et ouvrages, de découvrir des produits du commerce équitable et de s'informer sur les campagnes de l'organisation, dans un objectif de sensibilisation du grand public aux questions de solidarité internationale. Bouquinerie Oxfam, 19, rue de l'Hôpital-Militaire, 59800 Lille, www.oxfamfrance.org

ANTIPUB Procès à Lyon

« Consomme, pollue » : pour avoir écrit, à la bombe, cette légende sur un panneau publicitaire, le 27 janvier dernier, deux « barbouilleurs » antipub de Lyon étaient convoqués devant la justice le 2 mai. Ce procès était le quatrième intenté en France contre des membres du collectif des Déboulonneurs. Né en 2005, ce mouvement a pour objectif d'ouvrir un débat public sur la publicité et de



demande un changement législatif. « Trop laxiste et très mal respectée », la loi permet une « privatisation de l'espace public » et la vente du « temps de cerveau disponible de tous les citoyens », estiment les membres de l'association. www.deboulonneurs.org, deboulonneurslyon@no-log.org

IMMIGRATION Double violence

Fatima, 22 ans, scolarisée, a reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Sa situation illustre une « double violence à

DROITS DE L'HOMME Une année de régressions



« Régressions ». Le qualificatif revient plus souvent qu'à son tour dans l'édition 2007 de *L'État des droits de l'homme en France*, édité par la Ligue des droits de l'homme (LDH). L'ouvrage, qui analyse une année 2006 « parcourue de spasmes », insiste sur « la régression continue des libertés, des droits et des protections ». À l'approfondissement de la crise sociale et institutionnelle constatée dans la précédente édition s'ajoute l'extension de la crise éthique, marquée par la « course au sécuritaire à dominante xénophobe ». La loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration a officialisé la sélection de « travailleurs Kleenex en fonction des besoins des entreprises du Nord prélevant les ressources intellectuelles des pays du Sud ». 2006, c'est aussi la loi relative à la prévention de la délinquance qui fait de la sanction l'outil premier de la politique de prévention. Obsédée par « le sécuritaire et le contrôle social », la majorité sortante a réinstauré « l'ordre moral » avec force. Égrenés au fil de l'ouvrage sous forme d'abécédaire, les droits humains en France version 2006 ont, à l'évidence, grand besoin de « résistances militantes ».

L'État des droits de l'Homme en France, La Découverte, 125 p., 6,90 euros, www.ldh-france.org

l'égard des femmes étrangères », selon le Réseau éducation sans frontières (RESF). En effet, l'OQTF frappe des épouses étrangères qui, venues en France rejoindre leur mari français, sont rapidement répudiées. « Il suffit que le mari dénonce sa femme à la police pour rupture de vie commune et prétende qu'elle ne s'est mariée que pour obtenir des papiers ». C'est ce qui est arrivé à Fatima, dont l'histoire « est loin d'être unique ». Le comité de soutien contre la double violence, dont fait partie la Cimade, SOS-femmes et l'association Rajfire, ont été saisis de son cas. Le comité exige que Fatima et les autres jeunes femmes victimes de cette double violence « ne soient pas menacées d'expulsion ni, à plus forte raison, expulsées. »

Pétition : www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article5564

SANTÉ Malades dehors

Le gouvernement a discrètement publié des outils facilitant l'expulsion des étrangers malades. L'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE) lance une pétition contre ces mesures, qui prennent la forme de fiches sur l'offre de soins proposée dans les pays d'origine des étrangers malades. Or, ces « fiches-pays ne prennent pas en compte la notion essentielle d'accessibilité effective aux soins et aux traitements ». Et ne tiennent compte « ni de la répartition géographique des traitements, ni des ressources financières nécessaires pour les obtenir », critères retenus par la loi de 1998 prévoyant la régularisation pour raisons médicales. ODSE, www.odse.eu.org Pétition : www.medecinsdumonde.org/mobilisation/petition